

SITE OFFICIEL DE LA
VILLE DE LESCAR

Autorisations d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux?



Vous souhaitez construire, aménager un commerce, un bureau ou un autre Etablissement Recevant du Public ?



Vous souhaitez apposer une enseigne ?



Dématérialisation de l’instruction des autorisations d’urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022. Dès à présent vous pouvez déposer votre dossier par voie dématérialisée via le site www.e-permis.fr

Plus d'informations sur notre article <https://www.lescar.fr/information-transversale/fil-infos/deposez-vos-dossiers-durbanisme-en-ligne-1163>

Six guides illustrés pour vos déclarations préalables de travaux

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées vous propose 6 guides illustrés et un tuto pour vous accompagner pas à pas dans vos demandes préalables de travaux.

Tous les documents sont [à retrouver ici](#) .



Le service urbanisme est ouvert au public les jours suivants

:

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 8h30 à 12h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



**Hôtel
de**

ville

Allée du

Bois

d'Ariste

64230

Lescar

05 59 81

57 00

HORAIRES

:

Lundi au

Vendredi

de 8h30 à

12h et de

13h30 à

17h